



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023

A la suite d'une convocation du 27 juin 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 03 juillet 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaients présents : **32**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Freddy LITTY, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Hubert BUR, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, Pierre THIL.
- ✓ Représentée : **1**
Madame Sabrina HASSINGER représentée par Gaetano CIGNA.
- ✓ Excusés : **16**
Messieurs Pierre LANG, Alexandre CASSARO, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Guy BORN, Pascal LAUER, Gabriel WALKOWIAK, Roland GLODEN, Emmanuel THIRY, Cathia HEIM, Davis SUCK, Salvatore FIORETTO, François GATTI.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **3**
Madame, Messieurs Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, André DUPPRE a donné procuration à Simone RAMSAIER.
- ✓ Absents : **4**
Messieurs Durkut CAN, Emmanuel SCHULER, Gabriel GLATH, Luc BALLASSE.

02. FINANCES

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Comité Syndical,

VU la délibération n° 2023/27 du 11 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023 ;

VU l'avis n°2023-008 du 15 juin 2023 de la Chambre régionale des comptes Grand Est (CRC) portant modification du budget primitif 2023 ;

CONSIDERANT les modifications budgétaires en recettes et en dépenses de la section d'exploitation du budget 2023 apportées par la CRC :

CONSIDERANT les modifications budgétaires ainsi proposées par la CRC ;

DEPENSES D'EXPLOITATION			
Article	Libellé	Montant (en € HT)	Motif
6717	Rappel d'impôts	+ 299 200	Bien que le syndicat ait obtenu des facilités de paiement, le montant total de la somme due au titre de la TGAP 2018/2020 au 1 ^{er} janvier 2023 doit être inscrit au BP 2023.
673	Titres annulés (ex. antérieur)	+153 014	Titres annulés en 2022 et réémis en 2023
TOTAL		+ 452 214	

RECETTES D'EXPLOITATION			
Article	Libellé	Montant (en € HT)	Motif
701	Vente de produits finis et intermédiaires	+ 99 847	Titres annulés en 2022 et réémis en 2023
7588	Autres	+53 167	Titres annulés en 2022 et réémis en 2023
7718	Autres produits exceptionnels sur gestion	-5 252 450	Réintégration des écritures liées au pacte financier dans le bilan
TOTAL		-5 099 437	

CONSIDERANT que les écritures liées au pacte financier ont été adoptées par l'ensemble des membres du Sydeme signataires ;

CONSIDERANT l'impact d'une modification de ces écritures sur le budget desdits EPCI ;

CONSIDERANT dès lors la cohérence et l'intérêt tant pour le Sydeme que pour ses membres de maintenir les écritures liées au pacte financier hors bilan ;

ENTENDU l'exposé du Président, Roland ROTH,

Délibère par :

36 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- De suivre l'avis de la CRC, à l'exception des écritures liées au pacte financier ;
- D'adopter la décision modificative budgétaire ci-dessous :

DEPENSES D'EXPLOITATION			
Article	Libellé	Montant (en € HT)	Motif
6717	Rappel d'impôts	+ 299 200	Bien que le syndicat ait obtenu des facilités de paiement, le montant total de la somme due au titre de la TGAP 2018/2020 au 1 ^{er} janvier 2023 doit être inscrit au BP 2023.
673	Titres annulés (ex. antérieur)	+153 014	Titres annulés en 2022 et réémis en 2023
TOTAL		+ 452 214	

RECETTES D'EXPLOITATION			
Article	Libellé	Montant (en € HT)	Motif
701	Vente de produits finis et intermédiaires	+ 99 847	Titres annulés en 2022 et réémis en 2023
7588	Autres	+53 167	Titres annulés en 2022 et réémis en 2023
TOTAL		+ 153 014	

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 03 juillet 2023

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication de la délibération, le... 12 JUL. 2023

Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 12 JUL. 2023